

**Quels sont les défis de la politique culturelle extérieure actuelle et comment la France et l'Allemagne y répondent ?**

**Comparaison entre les réseaux culturels français et allemand à l'étranger**

## Résumé

---

Beaucoup de pays semblent conscients de l'importance de la culture dans la diplomatie d'influence. La France comme l'Allemagne ont développé pour cela des politiques culturelles extérieures avec comme objectif premier la mise en avant du pays et de la culture du pays à l'étranger. Cependant, ces politiques culturelles doivent s'adapter aux nouveaux défis mondiaux : chute du rideau de fer et bouleversement des relations internationales, mondialisation, émergence de nouvelles puissances. Comment la France et l'Allemagne peuvent-ils répondre à ces nouveaux défis ?

De par leur organisation, les politiques culturelles extérieures des deux pays sont complètement différentes. Alors que l'Allemagne recherche avant tout l'indépendance des organismes culturels par rapport au gouvernement, la France ne voit aucun problème à ce que la politique culturelle extérieure dépende directement du ministère des Affaires étrangères. Les deux réseaux ont une organisation complexe qui a appelé à des réformes. Dans le cas de l'Allemagne, une modernisation a été lancée en 2005 pour éviter la fermeture de 30 Instituts Goethe. En France, la loi du 27 juillet 2010 relative à l'action extérieure de l'état créé l'Institut Français censé apporter plus de clarté à l'action culturelle extérieure mais dans les faits, cette loi est critiquée puisqu'elle ne propose pas d'organisation transversale unique pour gérer la politique culturelle extérieure. Les deux pays sont donc confrontés à des problèmes d'organisation et budgétaires qui entraînent des restructurations plus ou moins bien menées.

Dans leurs objectifs, les politiques culturelles extérieures ont largement évolué. Toutes deux s'adaptent au nouvel ordre mondial dans la définition de leurs missions. Ainsi, pour l'Allemagne la démocratisation, la promotion de valeurs et la mise en place du dialogue interculturel sont devenus centraux. La France garde des objectifs pragmatiques tels que la diffusion de la langue française et la promotion de la création contemporaine à l'étranger mais s'engage aussi activement en faveur de la diversité culturelle. Cette adaptation aux nouveaux défis mondiaux se traduit non seulement par la redéfinition des missions des différents organismes mais aussi par leur répartition. Ainsi, dans le cadre de la construction européenne, des Instituts Goethe se sont ouverts en Europe de l'est pour promouvoir une identité culturelle européenne et les actions de CulturesFrance étaient principalement réparties en Europe et en Afrique afin permettre une meilleure intégration européenne et de répondre aux objectifs de développement en Afrique.

## **Abstract**

---

### **What are the challenges of the current external cultural policy? A comparison of French and German international cultural networks.**

Many countries seem to recognize the importance of culture in external policies. Both France and Germany have developed external cultural policies with the primary objective of highlighting their country and its culture abroad. However, these cultural policies must adapt to new global challenges, notably the fall of the Iron Curtain, the disruption of international relations, globalization and the emergence of new powers. How can France and Germany respond to these new challenges?

The two countries use differing strategies to approach the organization of their external cultural policies. While Germany has chosen to create a separation between its cultural organisations and government, France's foreign cultural policy is supervised by the Ministry of Foreign Affairs. Both networks have a complex organization which had to be reformed. In 2005, Germany launched a modernization campaign to prevent the closing of 30 Goethe Institutes. In France, the law of 27 July 2010 concerning the external action of the state created the French Institute to bring more clarity to the external cultural action but this law has been criticized because it does not create a cross organization to manage the entire foreign cultural policy. Both countries are facing organization and budgetary problems which lead to restructurings with more or less success.

In their objectives, French and German external cultural policies have considerably evolved. In the definition of their missions, they both adapt to the new world order. Thus, for Germany the central missions are democratization, promotion of values and the development of intercultural dialogue. France keeps pragmatic goals such as the spread of the French language and the promotion of contemporary creation but also defend actively cultural diversity. This adaptation to the new global challenges is not only reflected by the redefinition of the missions of cultural agencies but also by their distribution. For example, in the context of European integration, Goethe Institutes have opened in Eastern Europe to promote a European cultural identity and CulturesFrance was mainly acting in Europe and Africa to allow greater European integration and answer to the objectives of development in Africa.

## **Introduction**

La politique culturelle extérieure est un domaine important dans la diplomatie d'influence mais de nombreuses questions se posent quant à sa mise en place : dans quelles zones géographiques faut-il intervenir ? Comment coordonner les structures pour proposer des actions cohérentes ? Jusqu'où s'étend le domaine d'action de la politique culturelle extérieure ? Les Etats sont confrontés à de nouveaux enjeux comme la mondialisation ou l'émergence de nouvelles puissances. Dans ce contexte, on se demande comment les politiques culturelles extérieures s'adaptent au niveau de leur organisation et de leurs actions et dans quel but.

Nous étudierons ici les politiques culturelles extérieures de la France et de l'Allemagne, deux grandes puissances qui ont un rôle particulièrement important dans l'intégration européenne et ont des structures et objectifs comparables. Dans un premier temps, nous étudierons les évolutions dans la structure et le financement des deux réseaux culturels. Ensuite, nous verrons quels sont leurs objectifs et comment ceux-ci s'adaptent aux nouveaux enjeux internationaux.

### **I- Structure et financement du réseau**

#### **Le réseau culturel allemand**

##### **Les organisations intermédiaires répondant à la nécessité d'indépendance**

La politique culturelle extérieure allemande (Auswärtige Kulturpolitik, AKP) dépend au niveau du financement de l'Office des Affaires Etrangères allemand (Auswärtiges Amt, AA). Cependant, les actions de l'AKP sont déléguées par contrats cadres à plusieurs organisations intermédiaires telles que l'Institut Goethe de Munich, l'Office allemand d'échanges universitaires de Bonn (DAAD), la Fondation Alexander von Humboldt de Berlin ou encore des organisations dans le domaine des médias comme Arte ou Deutsche Welle. Cette organisation décentralisée, malgré un financement par le gouvernement fédéral des organisations intermédiaires, permet au niveau de la programmation une certaine indépendance et autonomie des différents organes. Cette indépendance est particulièrement importante en Allemagne pour des raisons historiques : en 1945, suite à l'emprise de l'Etat sur le domaine culturel sous le régime nazi, il a été décidé de séparer l'AKP des événements politiques. On peut tout de même questionner cette indépendance, étant donné que les organisations intermédiaires dépendent quasi-exclusivement du financement du gouvernement fédéral et peuvent se voir imposer des programmes sachant qu'elles-mêmes sont responsables de la répartition des financements et de la gestion de leur réseau. Dans le cas des Instituts Goethe, selon Berthold Francke, ancien directeur de l'Institut Goethe de Paris, chaque

institut dispose d'une grande autonomie de gestion – budget et personnel – et en matière de programmation, qui est établie par l'institut en accord avec la direction régionale.<sup>1</sup>

Les organisations intermédiaires et la séparation avec le gouvernement fédéral ont, selon Eckard Michels, également pour avantage de permettre une plus grande flexibilité face aux changements sociétaux. Les différents instituts n'étant pas sous la tutelle d'un ministère, ils bénéficient d'une plus grande marge de manœuvre que ce que la « bureaucratie ministérielle » permet.<sup>2</sup>

Cependant, cette organisation ne présente pas uniquement des avantages. Malgré les objectifs et lignes directrices fixés par l'AA, il manque, selon certains experts, une conception globale de l'AKP si bien que l'Allemagne n'a pas une image homogène à l'étranger. De plus, par la multiplicité des acteurs sur le terrain, on peut observer des doublons dans le travail – par exemple pour les expositions et cours de langue en Europe de l'est - et une concurrence entre les différentes structures. Cette organisation est aussi critiquée en raison de la complexité administrative du réseau et le financement des nombreuses organisations intermédiaires qui laisse peu d'argent disponible pour la programmation. Lorsque la France a envisagé de reprendre une telle organisation, Xavier Greffe et Sylvie Pflieger ont présenté cela comme un danger de mettre en place « une machine administrative lourde, coûteuse et centralisée ».<sup>3</sup>

### **Le financement par le gouvernement fédéral**

L'Institut Goethe peut être considéré comme le « phare » de l'AKP étant donné sa grande visibilité : en 2009, l'Allemagne disposait de 183 Instituts Goethe dépendants de l'Institut Goethe de Munich dans plus de 80 pays<sup>4</sup>. Après 1990, parallèlement à une évolution des missions des Instituts Goethe, on a pu noter une évolution de leurs implantations: alors qu'avant, ils étaient surtout répartis en Europe de l'ouest, certains instituts ont été fermés au profit de l'Europe de l'est dans un objectif d'intégration européenne. De même, l'Asie, en tant que région en forte croissance économique qui allait jouer un rôle de plus en plus important au niveau international est devenue une priorité pour l'AKP. Ainsi, durant les années 1990, 10 nouveaux Instituts ont été ouverts en Europe de centrale et orientale et 8 dans le Caucase et en Asie centrale.

Pour 2008-2009, l'Institut Goethe disposait d'un budget de 260 millions d'euros, sachant que 17% de ce budget provient de ses ressources propres – cours de langue. De manière plus générale, l'AKP, durant les années 90, a dû rechercher d'autres sources de financement « en raison de la montée des

---

<sup>1</sup> <http://www.senat.fr/rap/r08-458/r08-45813.html>

<sup>2</sup> Eckard Michels, « Zwischen Zurückhaltung, Tradition und Reform: Anfänge westdeutscher auswärtiger Kulturpolitik in den 1950er Jahren am Beispiel der Kulturinstitute », dans Johannes Paulmann, „Deutsche Kulturdiplomatie nach 1945“, Böhlau, 2005 p. 241-242.

<sup>3</sup> Xavier Greffe et Sylvie Pflieger, « la politique culturelle en France », La documentation Française, 2009. Chapitre 6 „Le soft power, ou l'action culturelle extérieure de la France“, p. 209.

<sup>4</sup>

contraintes budgétaires »<sup>5</sup>. Le gouvernement fédéral a fortement incité les organisations intermédiaires – notamment en Asie - à rechercher de nouveaux partenaires financiers tels que les entreprises allemandes implantées à l'étranger. Celles-ci ont y ont aussi vu un certain intérêt : les instituts culturels permettaient à la fois une plus grande visibilité de la culture allemande mais aussi de leur entreprise et une meilleure compréhension de la culture du pays d'accueil.<sup>5</sup>

On peut tout de même voir peser une certaine menace sur ces instituts culturels. Le financement de l'AA était instable entre 2002 et 2009 : l'Institut Goethe a subi des restrictions budgétaires passant de 272 millions d'euros en 2002 à 213 millions d'euros pour 2005-2006 mais depuis le revirement de l'AKP en 2005, le budget a augmenté pour revenir en 2009 à un budget proche de celui de 2002<sup>6</sup>. En 2005, trente instituts étaient menacés de fermeture en raison d'un déficit important. Grâce à un revirement marquant de la politique culturelle extérieure, ces instituts ont été sauvés et d'autres ont pu être ouverts en Asie et en Afrique. Ce revirement a été mené par le ministre des Affaires Etrangères Franck-Walter Steinmeier et s'accompagne d'une redéfinition des objectifs de la politique culturelle extérieure. L'Allemagne a augmenté de 30% son budget consacré à la culture – de 550 millions d'euros à 720 millions d'euros – et Steinmeier a refusé toute fermeture d'institut avec comme condition une modernisation et une réforme des Instituts Goethe et de la politique culturelle du ministère des Affaires Etrangères.<sup>7</sup>

La politique culturelle extérieure allemande est donc caractérisée par son indépendance vis-à-vis du gouvernement fédéral mais cette indépendance n'est pas totale. Les organisations intermédiaires dépendent clairement du financement du gouvernement et plus spécifiquement du financement de l'Office des Affaires Etrangères. Ce dernier définit des lignes directrices et peut avoir un impact beaucoup plus important sur la programmation en raison de sa position dominante dans le financement des instituts – plus de 80% pour les Instituts Goethe. Par ailleurs, en 2005, en augmentant le budget consacré à la culture et en redéfinissant des lignes directrices pour l'AKP et les Instituts Goethe, il a joué un rôle considérable dans le maintien de certains Instituts à l'étranger. Ainsi, si l'AKP dépend en grande partie du gouvernement fédéral cela permet sa survie et n'empêche pas les différents instituts d'avoir une programmation indépendante.

## **Le réseau culturel français**

### **La prédominance du ministère des Affaires étrangères**

---

<sup>5</sup> Julia Sattler, « l'engagement culturel, la politique culturelle extérieure de l'Allemagne après 1989 », Comité d'études des relations franco-allemandes (Cerfa), novembre 2009, [http://www.ifri.org/?page=detail-contribution&id=5680&id\\_provenance=97](http://www.ifri.org/?page=detail-contribution&id=5680&id_provenance=97)

<sup>6</sup> <http://www.senat.fr/rap/r08-458/r08-45829.html>

<sup>7</sup> Andreas Görge, « La nouvelle politique extérieure de l'Allemagne », Revue internationale et stratégique, 2009/2, p. 114-119. DOI : 10.3917/ris.074.0114. [http://www.cairn.info/resume.php?ID\\_ARTICLE=RIS\\_074\\_0114](http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RIS_074_0114)

En France, la politique culturelle extérieure (PCE) est historiquement du ressort du ministère des Affaires étrangères qui s'appuie sur des opérateurs privés : l'arrêté du 10 juillet 1799 réserve l'exclusivité des rapports avec l'étrangers, y compris en matière de politique culturelle extérieure, au département des relations extérieures. Malgré sa création au début de la V<sup>ème</sup> République, le ministère de la Culture (Ministère des Affaires culturelles) n'a joué qu'un rôle marginal en matière de PCE jusque dans les années 80. On peut tout de même noter la création en 1946 du Centre national de la cinématographie et en 1975 de la direction du Livre sous le ministère de la culture et tous deux dotés d'un service international. Sous le ministère de Jack Lang, les différentes directions se dotent d'un service international et le ministère de la Culture et le ministère des Affaires étrangères ont eu ensemble la tutelle de CulturesFrance.

Cet opérateur créé en 2006 était issu de la fusion de l'Association pour la diffusion de la pensée française (ADPF) et de l'Association française d'action artistique (Afaa) en raison de critiques contre la tutelle trop forte du ministère des Affaires étrangères sur l'Afaa. Cependant, encore avec CulturesFrance, le poids du ministère des Affaires étrangères était le plus important : il contribuait à plus de 60% au budget de l'agence alors que le ministère de la Culture et de la Communication contribuait à hauteur de 7%, le budget total étant de 32,6 millions d'euros pour 2008. L'agence CulturesFrance a été l'objet de nombreuses critiques par rapport à sa gestion financière et sa gestion des ressources humaines mais surtout en ce qui concerne l'orientation de son action culturelle. En effet, l'ouverture de son champ d'action au territoire français laissait craindre un « effet d'éviction » sur sa mission principale : l'action culturelle extérieure. En 2006, un rapport de la Cour des comptes « aurait montré que 40% des actions de CulturesFrance se déroulaient dans l'Hexagone »<sup>8</sup> avec l'organisation de « saisons culturelles » pour permettre à des pays étrangers de présenter leur culture en France. Or ces actions peuvent être critiquées puisque d'autres associations telles que l'Office national de la diffusion artistique (Onda), en relation ou sous l'autorité du ministère de la Culture, sont chargées d'organiser les manifestations culturelles en France. Une autre critique adressée à CultureFrance était son manque de visibilité : de nombreux acteurs portent l'action culturelle extérieure et on peut se demander à quel point toutes les initiatives menées sont cohérentes entre-elles.<sup>8</sup>

### **Un réseau fragmenté et menacé**

La PCE est composée de trois piliers : le réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger, le réseau audiovisuel extérieur et le réseau culturel français à l'étranger. Ce réseau est lui-même constitué des services culturels des ambassades de France et des établissements culturels français à l'étranger. Les premiers sont présents le monde entier et sont placés sous l'autorité de l'ambassadeur du pays d'accueil. Les établissements culturels comprennent 140 instituts et centres culturels qui dépendent directement du ministère des Affaires étrangères et 1075 alliances françaises

---

<sup>8</sup> Xavier Greffe et Sylvie Pflieger, « la politique culturelle en France », La documentation Française, 2009. Chapitre 6 « Le soft power, ou l'action culturelle extérieure de la France », p. 203-207.

qui sont des associations de droits local reliées à l'Alliance française de Paris (Fondation Alliance française depuis 2007) et étant juridiquement autonomes.<sup>9</sup>

On peut donc voir que l'action culturelle extérieure française se construit autour d'un « réseau dense et varié » mais manquant totalement de lisibilité. En 2009, Julia Kristeva dénonçait cette fragmentation et le manque de pilotage : « l'action culturelle extérieure paraît réduite à une survivance, au superflu, quand elle n'est pas condamnée à la chronique d'une mort annoncée »<sup>10</sup>. Elle appelle une réforme stratégique avec des transformations structurelles et une interaction interministérielle et ce d'autant plus que les deux majeurs problèmes – fragmentation et manque de pilotage – se traduisent de manière percutante dans la réalité : le discours politique n'est pas en phase avec la réalité, les actions sont dispersées et mal coordonnées, les réformes et restructurations s'accumulent sans pour autant proposer des changements de fond et les financements diminuent régulièrement.

Pour faire évoluer cette « organisation complexe et souvent désordonnée »<sup>8</sup>, la loi du 27 juillet 2010 relative à l'action extérieure de l'état créé entre autres un nouvel établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) remplaçant CulturesFrance, l'Institut Français, qui rassemble les 140 instituts et centres culturels français à l'étranger et se rapproche des alliances françaises. Cette loi ne résout cependant pas les problèmes de pilotage : à défaut d'une agence transversale « recouvrant toutes les dimensions de la diplomatie d'influence et permettant au ministre des Affaires étrangères d'en être le pilote et d'en assurer la synthèse »<sup>11</sup>, elle monte au nombre de cinq les EPICs (AFD, AEFÉ, Institut Français, Campus France, France expertise internationale) auxquels s'ajoutent les alliances françaises et l'audiovisuel extérieur de la France ; l'action culturelle extérieure est toujours éclatée et ne dépend pas totalement du ministère des Affaires étrangères. Selon Anne Gazeau-Secret, cette loi n'apporte « qu'une réponse partielle et timorée aux vrais défis. Elle apporte un habillage aux coupes budgétaires et à la diminution du nombre de fonctionnaires et de contractuels, mettant en péril l'outil diplomatique français en matière de coopération et d'action culturelle ». Ainsi, la loi du 27 juillet 2010 n'apporte pas les changements structurels proposés par Julia Kristeva et Anne Gazeau-Secret et semble n'être qu'une « réforme d'organigramme »<sup>12</sup> si bien que l'action culturelle extérieure reste fragmentée et peu lisible.

### **Des restrictions budgétaires régulières**

Comme déjà évoqué précédemment, le financement de la PCE provient principalement du ministère des Affaires étrangères : en 2004, l'action culturelle extérieure bénéficiait d'un financement proche

---

<sup>9</sup> Alain Lombard, « Les échanges culturels extérieurs, acteurs et réseaux », dans Philippe Poirrier, « Politiques et pratiques de la culture », La documentation française, 2010, p 35.

<sup>10</sup> Julia Kristeva, « Le message culturel de la France et la vocation interculturelle de la francophonie » avis pour le Conseil économique et social, 2009. [http://www.kristeva.fr/rapport\\_cese.html](http://www.kristeva.fr/rapport_cese.html)

<sup>11</sup> Anne Gazeau-Secret, « Francophonie et diplomatie d'influence », *Géoéconomie*, 2010/4 n°55, p. 39-56. DOI : 10.3917/geoec.055.0039. [http://www.cairn.info/resume.php?ID\\_ARTICLE=GEOEC\\_055\\_0039](http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=GEOEC_055_0039)

<sup>12</sup> Julia Kristeva, « Le message culturel de la France et la vocation interculturelle de la francophonie » avis pour le Conseil économique et social, 2009. [http://www.kristeva.fr/rapport\\_cese.html](http://www.kristeva.fr/rapport_cese.html)



de 1,3 milliard d'euros dont près de 85% venant du ministère des Affaires étrangères<sup>13</sup>. L'Institut Français, nouvellement créé, dispose durant ses cinq premières années des 100 millions d'euros supplémentaires, le budget culturel étant de 350 millions d'euros<sup>14</sup>.

Malgré ses annonces, de nombreux instituts culturels ont été contraints de fermer durant la dernière décennie : entre 2000 et 2006, 19 centres ont été fermés en Europe occidentale, mais d'autres ont pu s'ouvrir dans d'autres régions pour s'adapter à la mondialisation. Des réductions budgétaires sont appliquées à l'ensemble du réseau si bien que « tous les intervenants et intéressés dénoncent un *budget sinistré*, qui ne s'accompagne d'aucune vision en terme de restructuration ». <sup>12</sup>

Dans la pratique, ces restrictions budgétaires ont des conséquences importantes puisque cela peut conduire la France à ne pas tenir ses engagements. Franck Renaud, dans son ouvrage « *Les diplomates* » le dénonce pour le Vietnam où le budget pour nos actions culturelles a diminué de 50% en trois ans. La France n'aurait pas tenu ses engagements sur au moins deux projets : dans le domaine de la recherche en sciences sociales et dans le domaine de la formation continue des journalistes. La France ayant abandonné les projets, d'autres pays en ont profité – ici la Suède – mais surtout la France perd sa crédibilité<sup>15</sup>.

Enfin, la question des zones de déploiement de la PCE se pose : faut-il favoriser comme précédemment l'Europe – pour la construction de l'UE – et l'Afrique – pour répondre aux objectifs de développement - ou faut-il favoriser le déploiement dans des régions émergentes ? Pour Anne Gazeau-Secret, la France devrait privilégier les pays européens et pays membres de la francophonie zones géographiques mais la France « hésite constamment dans le redéploiement de ses moyens » si bien que la PCE s'en trouve encore moins lisible.

Par conséquent, la structure du réseau culturel français à l'étranger est extrêmement complexe et critiquée puisqu'elle réduit la visibilité et la lisibilité des actions culturelle extérieures. La PCE fait aussi face à des restrictions budgétaires qui l'obligent à évoluer pour pouvoir concrétiser ses objectifs la loi du 27 juillet 2010 n'a pas apporté de réelle solution pour résoudre ces problèmes d'organisation et de financement.

## **II- Objectifs de la politique culturelle extérieure**

### **L'Allemagne : un objectif qui dépasse la promotion de la culture**

---

<sup>13</sup> Xavier Greffe et Sylvie Pflieger, « la politique culturelle en France », La documentation Française, 2009. Chapitre 6 « Le soft power, ou l'action culturelle extérieure de la France », p. 204.

<sup>14</sup> <http://www.rfi.fr/afrique/20100721-culturesfrance-devient-institut-francais-culture-s-elargit>

<sup>15</sup> Anne Gazeau-Secret, « Francophonie et diplomatie d'influence », *Géoéconomie*, 2010/4 n°55, p. 39-56. DOI : 10.3917/geoec.055.0039. [http://www.cairn.info/resume.php?ID\\_ARTICLE=GEOEC\\_055\\_0039](http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=GEOEC_055_0039)

Après 1969, sous le gouvernement de Willy Brandt, la politique culturelle a été établie comme troisième pilier de la politique extérieure à côté de la politique de sécurité et la politique économique extérieure. Les objectifs premiers de l'Institut Goethe sont : « la diffusion de la langue allemande, les échanges culturels et l'information sur l'Allemagne, la culture et la civilisation allemandes »<sup>16</sup> mais les missions de l'AKP vont bien au-delà de la promotion de la culture.

Suite à la seconde guerre mondiale, l'AKP avait pour objectif de permettre à l'Allemagne de « retrouver à l'étranger un prestige et une reconnaissance en tant que nation culturelle »<sup>17</sup> mais restait assez discrète pour ne pas être accusée de poursuivre des objectifs politiques par la culture. Depuis la fin de la guerre froide, les objectifs de la politique culturelle extérieure allemande ont largement évolué. En effet, après 1989, l'AKP a vu le cadre de ses missions s'élargir. Elle devait « transmettre la culture allemande » et « refonder la confiance en l'Allemagne à l'étranger » ce que Julia Sattler identifie comme « une politisation de la politique culturelle extérieure allemande »<sup>16</sup>. Cet engagement plus politique se traduit dans les différents objectifs. Ainsi, l'AKP s'est engagée dans la promotion de la démocratie notamment dans les pays d'Europe centrale et orientale avec le soutien de la société civile, l'engagement en faveur de la liberté d'opinion ou la mise en place de structures démocratiques. De nouveaux acteurs tels que des mouvements pour les droits de l'homme ou des journalistes ont été intégrés à la réalisation de ces actions pour la promotion de la démocratie. Parallèlement, cette position de soutien de la démocratie se traduit aussi dans l'augmentation de l'implantation des Instituts Goethe en Europe centrale et orientale, en Asie centrale et dans le Caucase alors qu'en Europe occidentale d'autres instituts étaient fermés.

L'AKP a également joué un rôle important dans la promotion d'une identité culturelle européenne notamment en Europe de l'est dans l'idée de l'intégration des pays de l'ex-URSS à l'Union Européenne. Ce rôle de mise en avant d'une identité culturelle européenne s'est encore accentué avec le projet de Constitution pour l'UE. L'AKP s'est aussi développée en Asie en raison de l'opportunité que représentait cette région en croissance. En raison des nombreuses différences – conception de la croissance, du progrès, du développement – l'AKP se propose de fournir avec le projet « Asien-Konzept » (1994) un cadre de dialogue autour de problématiques telles que les droits de l'homme. De même, dans les pays en développement, l'AKP a pu s'impliquer encore plus grâce à un financement provenant de l'aide publique au développement avec notamment le projet « Aktion Afrika ». Dans ces pays, l'AKP identifie sa mission comme sociale avec par exemple la mise au service des « valeurs culturelles et intellectuelle » pour le développement durable, des programmes en faveur de l'éducation et des conférences et forums autour de thèmes de société.

Un autre tournant dans l'évolution des missions de l'AKP a été les attentats du 11 septembre 2001 qui ont placé le dialogue des cultures au centre des débats. Dans ce contexte, l'AKP s'est encore plus recentrée sur le dialogue des valeurs et des cultures avec un projet particulier : « dialogue des

---

<sup>16</sup> <http://www.senat.fr/rap/r08-458/r08-45813.html>

<sup>17</sup> Julia Sattler, « l'engagement culturel, la politique culturelle extérieure de l'Allemagne après 1989 », Comité d'études des relations franco-allemandes (Cerfa), novembre 2009, [http://www.ifri.org/?page=detail-contribution&id=5680&id\\_provenance=97](http://www.ifri.org/?page=detail-contribution&id=5680&id_provenance=97)

cultures européo-islamiques » (Europäisch-Islamischer Kulturdialog) considérant que la culture est un domaine où les idées divergentes confrontées.<sup>18</sup>

En 2005, dans le cadre de la modernisation de l'AKP, un nouvel objectif a été clairement identifié : jouer un rôle dans la mondialisation qui n'est pas vue uniquement comme un phénomène économique mais aussi politique et culturel. Dans la continuité de des missions de l'AKP – promotion de la démocratie, dialogue interculturel, aide au développement – le ministre Steinmeier déclare qu'il est « nécessaire de former une communauté mondiale de responsabilité » par la politique culturelle extérieure.<sup>19</sup>

Par conséquent, depuis 1989 et la chute du rideau de fer, les missions de la politique culturelle extérieure allemande sont passées de redonner confiance en l'Allemagne à un véritable engagement politique que ce soit en faveur de la démocratie, de l'intégration européenne, du dialogue des valeurs dans les pays en développement ou de la responsabilité des pays du monde, l'Allemagne cherchant bien-sûr à mettre en avant sa conception de la responsabilité mondiale.

### **La politique culturelle extérieure française et la promotion de la diversité culturelle**

Le France est un des premiers pays à avoir appliqué une « diplomatie culturelle » depuis le XVIIIème siècle. Selon Alain Lombard « l'Etat, convaincu de l'importance du *soft power* et de la diplomatie d'influence, a développé une politique de promotion des échanges culturels internationaux »<sup>20</sup>. Comme pour l'Allemagne, les missions de la politique culturelle extérieure vont au-delà du « rayonnement culturel ». Depuis les années 80, la nécessité de promouvoir la diversité culturelle s'est affirmée et le Livre blanc sur la politique étrangère et européenne de la France (2008-2020) le rappelle : une de ses priorités est « d'assurer la présence des idées, de la langue et de la culture françaises tout en servant la diversité culturelle »<sup>21</sup>. Ceci s'est particulièrement illustré dans les négociations au GATT pour l'exception culturelle qui ont abouti à la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Les objectifs de la PCE ont donc évolué vers le développement coopération culturelle internationale et l'ouverture aux cultures étrangères. Cependant, la PCE fait face à de nouveaux défis : la mondialisation, l'apparition de nouveaux acteurs, le déclin de la langue française, les contraintes budgétaires, etc.

---

<sup>18</sup> Julia Sattler, « l'engagement culturel, la politique culturelle extérieure de l'Allemagne après 1989 », Comité d'études des relations franco-allemandes (Cerfa), novembre 2009, [http://www.ifri.org/?page=detail-contribution&id=5680&id\\_provenance=97](http://www.ifri.org/?page=detail-contribution&id=5680&id_provenance=97)

<sup>19</sup> Andreas Görge, « La nouvelle politique extérieure de l'Allemagne », Revue internationale et stratégique, 2009/2, p. 114-119. DOI : 10.3917/ris.074.0114. [http://www.cairn.info/resume.php?ID\\_ARTICLE=RIS\\_074\\_0114](http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RIS_074_0114)

<sup>20</sup> Alain Lombard, « Les échanges culturels extérieurs, acteurs et réseaux », dans Philippe Poirrier, « Politiques et pratiques de la culture », La documentation française, 2010, p 35.

<sup>21</sup> Anne Gazeau-Secret, « Francophonie et diplomatie d'influence », Géoeconomie, 2010/4 n°55, p. 39-56. DOI : 10.3917/geoec.055.0039. [http://www.cairn.info/resume.php?ID\\_ARTICLE=GEOEC\\_055\\_0039](http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=GEOEC_055_0039)

Les missions de CulturesFrance étaient centrées autour de la diffusion de la création contemporaine – arts visuels, arts de la scène, architecture, cinématographique, écrit, ingénierie culturelle - à l'étranger par des aides aux tournées et résidences et les actions d'information. A cette mission de diffusion s'ajoute la coopération culturelle et l'aide au développement avec des partenariats avec des collectivités locales. En pratique, cela se traduit par l'organisation de saisons culturelles pour des pays étrangers en France et la création d'outils de développement culturel notamment pour les cultures africaines. Les zones principales d'intervention de CulturesFrance étaient l'Europe et l'Afrique dans l'intérêt de « maintenir une action significative dans l'Union Européenne » dans le cadre des élargissements de l'UE et de « contribuer au développement culturel de la zone de solidarité prioritaire » - l'Afrique.<sup>22</sup>

Le ministère des Affaires étrangères, via la Direction générale de la coopération internationale et du développement, a entre autres comme axes d'action la promotion de la pensée française et le renforcement de la présence française dans le paysage audiovisuel mondial. Ces deux axes assez larges regroupent plus spécifiquement le soutien de la francophonie, du développement culturel, de la création contemporaine, des établissements scolaires et culturels français à l'étranger, la promotion de programmes cinématographiques et audiovisuels français dans le monde.<sup>21</sup>

Les instituts et centres culturels ainsi que les alliances françaises ont pour mission l'enseignement du français, la documentation sur la France et l'organisation d'activités culturelles. Ces activités culturelles sont de plus en plus organisées en partenariat avec des institutions locales et dans la continuité de la coopération culturelle, les membres du réseau culturel à l'étranger ont également pour mission le développement dialogue interculturel et la participation au débat d'idée au niveau mondial. C'est pourquoi, les instituts culturels s'engagent plus activement dans la vie culturelle des pays et villes d'accueil.<sup>21</sup>

Selon Julia Kristeva, le message culturel français s'inscrit dans la continuité du respect de la diversité culturelle. Ainsi, « le message culturel de la France garantit la liberté d'expression ;[...] assure le débat d'idées, soutient la diversité des langues et des pratiques [...]. Et contribue – par la culture aussi – à refonder le sens et la pratique de la démocratie »<sup>23</sup>. La francophonie joue elle aussi un rôle fondamental dans la promotion de la PCE. Anne Gazeau-Secret la présente comme « un atout essentiel pour la France dans la bataille mondiale du *soft power* »<sup>24</sup>. Cependant, il ne s'agit pas uniquement de promouvoir la langue française dans le monde mais aussi – et Boutros Boutros-Ghali l'affirme aussi – de promouvoir la diversité culturelle par la défense de la démocratisation de la mondialisation.

---

<sup>22</sup> Xavier Greffe et Sylvie Pflieger, « la politique culturelle en France », La documentation Française, 2009. Chapitre 6 « Le soft power, ou l'action culturelle extérieure de la France », p. 204 et 206.

<sup>23</sup> Julia Kristeva, « Le message culturel de la France et la vocation interculturelle de la francophonie » avis pour le Conseil économique et social, 2009. [http://www.kristeva.fr/rapport\\_cese.html](http://www.kristeva.fr/rapport_cese.html)

<sup>24</sup> Anne Gazeau-Secret, « Francophonie et diplomatie d'influence », *Géoéconomie*, 2010/4 n°55, p. 39-56. DOI : 10.3917/geoec.055.0039. [http://www.cairn.info/resume.php?ID\\_ARTICLE=GEOEC\\_055\\_0039](http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=GEOEC_055_0039)

Par conséquent, bien que les instituts et centres culturels aient des objectifs bien précis de diffusion de la langue et de la culture française, dans sa PCE la France s'engage tout comme l'Allemagne pour des objectifs supérieurs tels que la promotion de la diversité culturelle, l'engagement européen ou la démocratie.

## **Conclusion**

Pour conclure, on peut voir que les politiques culturelles extérieures de la France et de l'Allemagne ont des structures complexes. Les deux pays tentent de moderniser ces structures pour faire face aux restrictions budgétaires et aux critiques quant à leur organisation. Cependant ces évolutions n'apportent pas toujours de réelles solutions, notamment dans le cas de la France. Les deux pays ont au fil du temps défini de nouveaux objectifs et nouvelles missions pour la politique culturelle extérieure et prennent en compte la mondialisation dans la définition de ces objectifs. Ainsi, désormais l'enjeu n'est plus le rayonnement culturel mais s'intégrer dans la mondialisation en promouvant la recherche d'une "mondialisation responsable" pour l'Allemagne et la diversité culturelle pour la France. Enfin, on peut se demander jusqu'où peuvent aller les prérogatives de la politique culturelle extérieure et quelles peuvent être les limites dans les objectifs fixés par les Etats.

## **Bibliographie**

- Xavier Greffe et Sylvie Pflieger, « la politique culturelle en France », La documentation Française, 2009. Chapitre 6 « Le soft power, ou l'action culturelle extérieure de la France », p. 204 et 206.

- Julia Kristeva, « Le message culturel de la France et la vocation interculturelle de la francophonie » avis pour le Conseil économique et social, 2009.  
[http://www.kristeva.fr/rapport\\_cese.html](http://www.kristeva.fr/rapport_cese.html)

- Anne Gazeau-Secret, « Francophonie et diplomatie d'influence », Géoéconomie, 2010/4 n°55, p. 39-56.  
DOI : 10.3917/geoec.055.0039.  
[http://www.cairn.info/resume.php?ID\\_ARTICLE=GEOEC\\_055\\_0039](http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=GEOEC_055_0039)

- Julia Sattler, « l'engagement culturel, la politique culturelle extérieure de l'Allemagne après 1989 », Comité d'études des relations franco-allemandes (Cerfa), novembre 2009,  
[http://www.ifri.org/?page=detail-contribution&id=5680&id\\_provenance=97](http://www.ifri.org/?page=detail-contribution&id=5680&id_provenance=97)

- Andreas Görgen, « La nouvelle politique extérieure de l'Allemagne », Revue internationale et stratégique, 2009/2, p. 114-119. DOI : 10.3917/ris.074.0114.  
[http://www.cairn.info/resume.php?ID\\_ARTICLE=RIS\\_074\\_0114](http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RIS_074_0114)

- Alain Lombard, « Les échanges culturels extérieurs, acteurs et réseaux », dans Philippe Poirrier, « Politiques et pratiques de la culture », La documentation française, 2010, p 35.

- Eckard Michels, « Zwischen Zurückhaltung, Tradition und Reform : Anfänge westdeutscher auswärtiger Kulturpolitik in den 1950er Jahren am Beispiel der Kulturinstitute », dans Johannes Paulmann, „Deutsche Kulturdiplomatie nach 1945“, Böhlau, 2005 p. 241-242.

- <http://www.senat.fr/rap/r08-458/r08-45813.html>

- <http://www.rfi.fr/afrique/20100721-culturesfrance-devient-institut-francais-culture-s-elargit>